



ALCOR DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Pollution Amiante Plomb Carrez Energétique Gaz Electricité...

19, rue Saint Alexandre - 71100 CHALON SUR SAONE
6, rue Robert Delaunay - 21000 DIJON

Tél. 03 85 480 217 / 03 80 410 410 • Fax 03 85 480 274
www.alcor-contrôles.fr / contact@alcor-contrôles.fr



Mémento des principaux diagnostics immobiliers

| VOTRE BIEN | DIAGNOSTIC | OBJECTIFS | BIENS CONCERNÉS | CONDITIONS D'APPLICATIONS | VALIDITÉ |
|--|--|---|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> | CREP Diagnostic plomb | Détecter la présence de plomb dans les peintures : lutte contre le saturnisme et les situations d'insalubrité | Immeuble à usage d'habitation construit avant le 01/01/1949 (PP/PC*) | <ul style="list-style-type: none"> • Transaction : au moment du compromis • Locatif : à tout nouveau bail | Si résultat positif : Vente : 1 an Locatif : 6 ans |
| <input type="checkbox"/> | REPÉRAGE AMIANTE | Repérer les produits et matériaux contenant de l'amiante, mentionner leur état et émettre des préconisations | Immeuble dont le permis de construire a été délivré avant le 01/07/1997 (PP/PC*) | <ul style="list-style-type: none"> • Transaction : au moment du compromis | Si présence d'amiante, vérification en fonction de la nature des matériaux |
| <input type="checkbox"/> | MESURAGE LOI CARREZ | Donner la superficie de la surface habitable ou utile | Tous les lots ou fractions de lots (biens en copropriété) | <ul style="list-style-type: none"> • Transaction : à la signature du compromis | Durée illimitée en l'absence de modification intérieure |
| <input type="checkbox"/> | SUPERFICIE LOI BOUTIN | Donner la superficie de la surface habitable | Tout bien vide en location | <ul style="list-style-type: none"> • Locatif : à tout nouveau bail | Durée illimitée en l'absence de modification intérieure |
| <input type="checkbox"/> | DPE Diagnostic de Performance Energétique | Classement en fonction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre et recommandations | Les secteurs résidentiel et tertiaire à chauffage individuel ou collectif | <ul style="list-style-type: none"> • Transaction : à annexer au compromis • Gestion : à annexer au bail | 10 ans |
| <input type="checkbox"/> | ERNT Etat des Risques Naturels et Technologiques | Situation du bien immobilier, bâti ou non, au regard des risques naturels et technologiques | Tous les types de biens (terrains compris), pour les communes concernées par un plan à risques | <ul style="list-style-type: none"> • Transaction : à annexer au compromis • Gestion : à annexer au bail | 6 mois |
| <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | ÉLECTRICITÉ GAZ | Faire état de l'installation en vue d'évaluer les risques pouvant apporter atteinte à la sécurité des personnes | Logement comportant une installation électrique et/ou gaz datant de plus de 15 ans (PP*) | <ul style="list-style-type: none"> • Transaction : à annexer au compromis | Electricité : 3 ans Gaz : 3 ans |
| <input type="checkbox"/> | ANC Assainissement Non Collectif Exclusivement réalisé par le SPANC | Pour un vendeur, pouvoir justifier de l'état de son installation en assainissement non collectif | Toute habitation en assainissement non collectif | Le vendeur doit annexer à la promesse de vente, ou à défaut à l'acte authentique, le document établi par le SPANC à l'issue de leur contrôle. | 3 ans |